

COMMUNE DE SOLARO (Haute Corse)

**SELARL Marie-Anne PIERI & Jean-Mathieu NICOLAI, Notaires associés, Résidence TADDEI
Bastien BP 37 20270 ALERIA Tél : 04.95.57.03.76 / Fax : 04.95.57.03.90.**

Email : marie-anne.pieri@notaires.fr

AVIS DE TITRE DE PROPRIETE - ACTE DU 19 février 2025

Suivant acte reçu par Me Marie-Anne PIERI, il a été dressé conformément à l'Article 1 de la Loi du 6 mars 2017 un acte de Notoriété constatant une possession répondant aux conditions de la prescription acquisitive et aux dispositions des articles 2261 et 2272 du Code Civil,

**Au profit de : Mme Colette LUZI, dt à AIX-EN-PROVENCE (13100)mas Les Glycines n°2
Traverse des Lucioles, née à SOLARO (20240) le 6 mars 1947, divorcée de Mr Henri Frédéric Raphaël ROUX et non remariée.**

IDENTIFICATION DU BIEN

COMMUNE DE SOLARO (Haute Corse)

Une parcelle de terre cadastrée section D n°0419 Idt CORSO (00ha 04a 70ca).

Conformément à l'article 1 de la loi du 6 mars 2017 :

« Lorsqu'un acte de Notoriété porte sur un immeuble situé en Corse et constate une possession répondant aux conditions de la prescriptive acquisitive, il fait foi de la possession, sauf preuve contraire.

Il ne peut être contesté que dans un délai de 5 ans à compter de la dernière des publications de cet acte par voie d'affichage, sur le site internet du Conseil Régional des Notaires de Corse, sur le site internet de la Préfecture et au service de la publicité foncière. »

POUR AVIS

Me Marie-Anne PIERI